

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS »

Séance du 25 février 2025

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil d'Administration :9
- En exercice :8
- Présents à la séance : 5
- Qui ont pris part à la délibération : 5
 - POUR : 5
 - CONTRE :0
 - ABSENTION :0

Date de la convocation : 18/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 25 du mois de février, à **09 : 00 heures**, le Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS », régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI, Président du Conseil d'Administration.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate : 5 conseillers **présents : M. Pierre SAVELLI, Jean-Charles LEONARDI, Gérard ROMITI, Paul TIERI et jean ZUCCARELLI** et 3 conseillers absents : M. Louis POZZO Di BORGO, Philippe PERETTI, Michel ROSSI.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'**élection d'un secrétaire** parmi les membres présents. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Paul TIERI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n°267 du-25 2 2025

**Domaine : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses
d'investissement - Budget principal, eau potable et assainissement.**

Le Conseil d'Administration ;

Vu les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 15 Avril 2015 approuvant les statuts de la régie « les Eaux du Pays Bastiais » ;

Considérant que des dépenses d'investissement doivent être effectuées avant le vote du budget primitif par le vote des crédits correspondants ;

Considérant le montant des crédits ouverts à la section d'investissement aux budgets principal, eau potable et assainissement 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (hors chapitre 16) ;

Considérant que le montant des crédits budgétaires à inscrire est inférieur à la limite légale fixée à 25% ;

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,

Accusé de réception en préfecture 02B-812962611-20250225-2025-267-DE Date de télétransmission : 25/02/2025 Date de réception préfecture : 25/02/2025 Page 1 sur 3

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS »

Séance du 25 février 2025

Délibération n°267 du-25 02 2025

**Domaine : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses
d'investissement - Budget principal, eau potable et assainissement.**

Le Président ayant donné lecture du rapport n° 2

Après en avoir délibéré, par 5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- 1/ **Adopte** l'inscription des crédits suivants en dépenses d'investissement dans la limite de 25% du montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 hors chapitre 16 pour couvrir le montant budgétaire des opérations ci-dessous :

Budget Eau Potable

ARTICLE	CREDITS OUVERTS 2024	CREDITS OUVERTS 2025 (Limite de 25 %)
2031 - Etudes	178 830,00 €	44 700,00 €
2033 - Insertions	2 000,00 €	500,00 €
21531 - Installations	2 413 160,10 €	603 290,00 €
21561 - Matériels	98 400,00 €	24 600,00 €
2154 - Matériels	3 000,00 €	750,00 €
2155 - Outillages	2 000,00 €	500 ,00 €
Total :	2 697 390,10 €	674 340,00 €

Budget Assainissement

ARTICLE	CREDITS OUVERTS 2024	CREDITS OUVERTS 2025 (Limite de 25 %)
2031 - Etudes	95 845,00 €	23 900,00 €
2033 - Insertions	1 000,00 €	250,00 €
21532 - Installations		
21562 - Matériels	27 800,00 €	6 950,00 €
2154 - Matériels	29 000,00 €	7 250,00 €
2183 - Informatique	2 000,00 €	500,00 €
Total :	155 645,00 €	38 850,00 €

Budget Principal

ARTICLE	CREDITS OUVERTS 2024	CREDITS OUVERTS 2025 (Limite de 25 %)
2051 - Logiciel	38 400,00 €	9 600,00 €
2154 - Matériels		
2183 - Informatique	25 000,00 €	6 250,00 €

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,

Accusé de réception en préfecture
02B-812962611-20250225-2025-267-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025
Page 2 sur 3

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS
BASTIAIS »**

Séance du 25 février 2025

Total :	63 400,00 €	15 850,00 €
----------------	--------------------	--------------------

2/ DIT que la présente délibération sera publiée en la forme accoutumée ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*

Accusé de réception en préfecture 02B-812962611-20250225-2025-267-DE Date de télétransmission : 25/02/2025 Date de réception préfecture : 25/02/2025 Page 3 sur 3
